

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8	11

Séance du 09 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf septembre à DIX-NEUF heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de : M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice

Absents représentés : TROIN Katia (à CHAUVIN Hélène), BASCOUL André (à GARRON Patrice), MORDELET Pierre (à MORDELET Charles-Antoine),

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

02/09/2022

Objet de la délibération

Délibération n°30/2022 : ASSAINISSEMENT : CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DEPARTEMENT DU VAR 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune bénéficie depuis 2020 d'un appui technique du Département du Var quant à l'exploitation des stations d'épuration. Cette convention prévoit notamment la réalisation des contrôles nécessaires à la validation de la conformité du système d'assainissement.

Il est nécessaire de renouveler cette convention pour 2023. Compte-tenu du seuil de recouvrement prévu par convention, cette prestation se fera sans compensation financière.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute document afférent à la convention relative à la mission d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit

Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

